



**Conseil national  
de l'information statistique**

## **Intervention de M. Jean Pierre Duport, président du Cnis, devant l'Autorité de la statistique publique le 16 décembre 2010**

---

Monsieur le président, Messieurs les ministres, Monsieur le sénateur, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le bilan du programme de la statistique publique 2010 du point de vue des utilisateurs. Je tenterais ainsi de vous faire part des avancées mais aussi des écarts que nous avons pu constater entre les besoins exprimés au Cnis par la société civile et l'information finalement développée, produite et diffusée par la statistique publique.

### **Tout d'abord quelques mots sur l'activité du Cnis en 2010**

L'année dernière je vous avais présenté la nouvelle organisation de la concertation autour de 7 commissions reprenant les grands thèmes d'actualités.

Après un an d'expérience, le bilan de ce mode de fonctionnement est très encourageant. Le débat est plus facile, avec des utilisateurs plus nombreux et plus concernés par les thèmes qui reprennent leurs préoccupations. Nous avons clairement observé une représentation plus équilibrée des différentes composantes de la société civile, associations, organisations professionnelles et syndicales, chercheurs, administrations et bien sûr statisticiens. La qualité des débats s'en est évidemment ressentie.

En 2010, chacune des commissions s'est réunie deux fois, au printemps et à l'automne, et la présentation des programmes de travail s'est faite autour de thèmes précis. Vous avez dans le dossier joint les thèmes qui y ont été abordés ainsi que la liste des groupes de travail qui se sont réunis au cours de l'année 2010. La commission services publics et services aux publics, après une montée en charge difficile, a maintenant trouvé un rythme satisfaisant. Elle a commencé à traiter des sujets d'importance comme le dispositif d'observation sur les dépenses de santé ou celui sur le système éducatif.

D'autres évolutions sont envisagées dans le fonctionnement du Cnis pour l'avenir. Par exemple une meilleure coordination des travaux avec les autres instances de dialogue avec les utilisateurs, comme celle qui existe entre le SSM Agriculture et les professionnels et associations du monde agricole. Le Cnis doit s'enrichir de ces travaux et rester le lieu de discussion et de synthèse sur des thèmes transversaux.

Avant d'aborder le bilan thématique, je voudrais signaler les difficultés que nous pouvons rencontrer avec certaines enquêtes présentées devant le Cnis. Je voudrais à cet égard indiquer ce qui s'est passé dernièrement, justement à la commission services publics de novembre, à propos de l'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université. L'avis d'opportunité en a été reporté. L'intérêt du sujet est manifeste puisqu'il s'agit de connaître les débouchés professionnels effectifs des masters dispensés par les universités françaises. Mais vu la façon dont l'enquête a été présentée, la commission n'a pas considéré qu'elle avait l'assurance qu'il s'agissait bien d'une enquête statistique et non pas d'une enquête administrative. Ces questions se poseront certainement également dans le cadre de la labellisation des sources administratives. Il nous faudra travailler en relation étroite avec vous et trouver un mode de fonctionnement qui respecte les prérogatives de nos deux institutions.

Le bilan s'appuie sur les demandes exprimées dans les commissions et les groupes de travail et les réalisations effectives de la statistique publique en 2010.

Le bilan du moyen terme précédent avait mis en évidence la nécessité d'une plus grande réactivité du service statistique public face aux évolutions rapides de l'environnement économique et social. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais orienter ce bilan sur la réactivité du SSP pour répondre aux demandes faites pour comprendre la crise et ses conséquences. Puis je reviendrai sur la réponse aux demandes transversales liées au développement durable et à l'information localisée.

## **1 – Compréhension de la crise et de ses conséquences dans le domaine social**

### ***Tout d'abord sur le marché du travail***

Les travaux engagés depuis 2008 dans le prolongement du rapport de Foucauld ont permis de disposer à temps des indicateurs nécessaires pour mesurer l'évolution du chômage et de son halo au niveau national. Reste encore la question de la communication : malgré les efforts de l'Insee et de la Dares pour préciser le rôle de chacun des indicateurs, pour bien distinguer le nombre de demandeurs d'emploi à Pôle emploi du taux de chômage au sens du BIT, les journalistes font encore souvent la confusion et il faudra poursuivre les efforts d'explications.

Pour une analyse complète du marché du travail, le service statistique doit encore progresser sur la connaissance des tensions sur le marché du travail, demande récurrente du Medef, et sur la compréhension de la récurrence du chômage par l'analyse des transitions entre emploi et chômage.

### ***Les inégalités de conditions de vie et de pouvoir d'achat***

Dans ce domaine de grandes avancées ont été réalisées par le service statistique public ces dernières années suite aux recommandations des rapports Freyssinet et Quinet. Les principaux indicateurs d'inégalités sont maintenant publiés régulièrement

et le rapprochement des données macro économiques et des informations individuelles permet de mieux rendre compte de la diversité des situations. La décontraction des comptes par catégorie de ménages et le revenu disponible par unité de consommation sont des avancées que nous attendions. Le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi a donné une nouvelle impulsion à ces travaux avec ses développements sur le bien-être et la qualité de vie.

Pour apprécier les conséquences de la crise sur la vie quotidienne des ménages de nombreux indicateurs avancés permettent un premier aperçu comme ceux concernant la consommation des ménages et leurs opinions sur la conjoncture économique. Cependant le taux de pauvreté dont nous disposons actuellement porte sur 2008, soit tout au début de la crise ! Des résultats ne paraissent qu'avec plus d'un an de délai ce qui n'est évidemment pas satisfaisant.

### ***Le logement***

Je vous avais indiqué l'année dernière que le logement en général, et le mal logement en particulier était pour le Cnis un axe prioritaire de ce moyen terme 2009-2013. La crise immobilière a précipité les travaux dans ce domaine sous deux angles :

#### *Premier angle : les statistiques du logement et de la construction*

Suite aux informations contradictoires sur l'évolution des prix du logement au printemps 2009, les ministres de l'économie, du développement durable et le secrétaire d'Etat chargé du logement ont demandé au président du Cnis, de monter un groupe de travail sur « l'information statistique sur le logement et la construction ». J'en ai confié la présidence à Bernard Vorms, directeur général de l'Anil.

Le groupe a mis en évidence une surabondance d'informations sans que les utilisateurs puissent clairement savoir à quoi ces chiffres correspondent. Il insiste sur la transparence nécessaire des méthodes utilisées. Il considère que des données privées peuvent combler le manque de statistiques publiques conjoncturelles à condition d'en connaître la qualité.

En suivant les recommandations du groupe de travail, le bureau du Cnis a préconisé une procédure d'étalonnage des données privées sous la responsabilité du Cnis. Il a, pour l'instant, arrêté deux premières orientations : tout d'abord l'étalonnage ne concernera que des productions de données et non des modèles ; par ailleurs nous procéderons à une première expérimentation avec les données de la Fnaim. Au vu de ces résultats, le bureau du Cnis se prononcera formellement sur la suite à donner à cette expérimentation au premier semestre 2011.

Cette question est sensible. Elle suscite des craintes de privatisation d'une partie des travaux du SSP. La préoccupation du Cnis est tout autre : il s'agit de répondre à une vraie demande sociale ; l'opinion publique doit s'y retrouver dans le foisonnement des chiffres dans certains domaines. Il y va de la crédibilité même de la statistique publique. La réponse n'est cependant pas simple : que fera t-on si telle ou telle association de consommateurs demande l'étalonnage de son indice des prix ?

Le fichier fiscal Filocom<sup>1</sup>, est une mine d'informations sur le logement. Il regroupe pour chaque logement des informations sur le revenu, la taxe d'habitation, les propriétaires et les propriétés bâties. C'est la seule source qui permettrait aux décideurs locaux de disposer d'information au niveau géographique fin qui est celui de la politique du logement. Pourtant ces informations leur sont difficilement accessibles pour des raisons de secret fiscal. Cette difficulté pourrait être résolue par une procédure d'anonymisation. Je souhaiterais l'appui de l'ASP pour avancer dans ce domaine.

Pour le suivi du marché des logements anciens la source notariale est privilégiée. Le projet de loi n°2383 de modernisation des professions judiciaires et juridiques réglementées, voté en première lecture par l'Assemblée nationale, crée à la charge de la profession notariale une mission de service public de collecte, de centralisation et de diffusion de l'information relative aux mutations d'immeubles à titre onéreux. Le projet va maintenant être examiné en 1<sup>ère</sup> lecture par le Sénat. Cette base légale devrait permettre d'avancer vers une information précoce. Pour la construction neuve, la base Sitadel devrait permettre de suivre les permis de construire et mérite d'être améliorée.

### *Deuxième angle sur le mal logement*

Un deuxième groupe de travail, présidé par Marie-Thérèse Join-Lambert se réunit depuis juillet 2010. Il doit émettre des propositions pour améliorer la mesure et la connaissance du mal logement. La statistique publique a engagé des travaux importants pour définir et dénombrer les personnes exclues du logement. Une enquête sur les sans domicile, dont nous appuyons la réalisation, est prévue en 2012 et l'enquête logement en 2013. Cette enquête est une source essentielle pour l'observation des conditions de logement et le groupe nous a alertés sur les risques que l'échantillon ne soit pas suffisant. Il nous a également fait part de ses inquiétudes quant à la possibilité que le questionnaire ne reprenne pas les questions nécessaires pour étudier les mauvaises conditions de logement. La question des moyens de la statistique publique se pose ici. Le Cnis n'est pas favorable à une anticipation de la collecte de l'enquête logement qui impliquerait des données moins complètes. Le SSP doit tenir la date de 2013 et les questions prévues. Le Cnis souhaite qu'une décision soit maintenant prise rapidement en ce sens; il ne faut pas retarder les échéances par des délais supplémentaires de prise de décision...

## **2 – Compréhension de la crise et de ses conséquences dans le domaine économique et financier**

### ***Globalisation de l'économie***

Je voudrais tout d'abord me féliciter de la mise en place du nouveau système d'informations structurelles sur les entreprises (Ésane) qui commence à fournir des premiers résultats. Ce nouveau dispositif, imbriquant données administratives et données d'enquêtes, sera plus cohérent et rendra mieux compte du système productif du 21<sup>e</sup> siècle. Ce nouveau dispositif génère cependant des ruptures au

---

<sup>1</sup> Fichier des LOgements par COMmunes

niveau des résultats produits par rapport au système précédent qu'il faut expliquer largement. Ces divergences sont dues au dispositif mais également au changement de nomenclature. Les organisations professionnelles et les économistes demandent instamment que les résultats publiés soient accompagnés de toutes les indications nécessaires à leur compréhension pour éviter les erreurs d'interprétation.

Mesurer l'impact socio économique des activités des firmes multinationales : ceci est un sujet crucial pour comprendre l'évolution du tissu productif ; pourtant le dispositif d'observation reste complexe et éclaté. Pour avancer dans la compréhension des mécanismes de la globalisation, il est nécessaire, nous disent les économistes, de disposer d'un nouveau système d'information sur l'activité économique des filiales de groupes à l'étranger, des échanges intragroupes et des bénéfices réinvestis à l'étranger. Dans ce domaine une enquête a été réalisée en 2010 sur l'activité des filiales mais les deux autres volets ne sont pas encore explorés.

Mais il semble difficile d'avancer beaucoup tant que le service statistique public ne sera pas doté d'un répertoire des groupes. L'Insee s'attaque à ce problème, notamment en pilotant un groupe d'expertise européen consacré au profilage des groupes, c'est-à-dire au découpage de leurs comptes en lignes de métiers.

### ***L'analyse des nouvelles organisations des activités productives***

A coté de la vision horizontale intersectorielle du système productif et des échanges au niveau international, il nous faut développer des outils de connaissance des réalités concrètes de chaque activité. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé avec les organisations professionnelles, le Medef, la CGPME et les chercheurs représentés au Cnis, que l'accent soit mis, au cours de ce moyen terme sur l'analyse des nouvelles organisations des activités productives.

Le séminaire organisé le 19 novembre dernier par l'Insee, sous l'égide du Cnis, sur l'organisation en réseau d'enseignes a eu beaucoup de succès auprès des professionnels et je m'en félicite. Cependant, nous avons fixé les grandes lignes du programme d'enquêtes thématiques à réaliser pour comprendre les nouvelles organisations. Les statisticiens nous disent ne pas pouvoir s'engager compte tenu de leurs moyens.

### ***Transparence du système bancaire***

Le contexte de la crise financière a renouvelé l'attention sur la transparence du secteur bancaire. Il a fait apparaître les lacunes du dispositif d'observation du système financier. Je vous avais fait part l'année dernière des travaux du groupe de Margerie qui avaient mis en évidence l'écart entre la valeur ajoutée des services financiers et le produit net bancaire mesuré par les comptes de la profession. L'écart était dû, pour une grande partie aux activités des banques d'investissement et de financement pour lesquels les banques interviennent pour leur compte propre. Nous en avons tout naturellement déduit le besoin d'approfondir l'analyse du secteur bancaire par métier pour établir des diagnostics pertinents.

Cette analyse nécessite de travailler à partir d'informations que détient l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Nous avons donc proposé la constitution d'un groupe de travail où Insee, Banque de France et ACP travailleraient ensemble sur cette

question. Les difficultés d'ordre organisationnel qui avaient retardé la constitution de ce groupe sont maintenant levées. Il pourra débuter en septembre 2011.

Les observateurs du secteur bancaire ont également regretté de ne pas disposer de l'information sur la solvabilité et la liquidité du système bancaire. Pour mieux appréhender le niveau de la prise de risques, le niveau des fonds propres ou la liquidité des établissements de crédit. Nous demandons donc la publication de statistiques dont devrait disposer l'ACP. Sur ce sujet il semble qu'il nous faudra encore attendre que des décisions soient prises au niveau européen.

A propos des relations entre finances et entreprises, les économistes demandaient où trouver l'information qui leur permette de dire s'il existe oui ou non un credit crunch (rationnement du crédit) pour les PME. C'est maintenant chose faite avec la sortie d'une publication de la Banque de France sur le crédit aux entreprises et l'enquête lancée par l'Insee sur le crédit aux PME. Enfin le groupe de travail présidé par Pierre Valentin a débouché sur une définition consensuelle du micro crédit. La Banque de France met en place un dispositif statistique qui permettra d'en quantifier les différentes composantes, selon notamment la taille de l'entreprise (moins de 10 ou moins de 3 salariés) et selon qu'il s'agit d'un crédit ou d'une participation en fonds propres (prêt d'honneur).

Après dialogue, une définition consensuelle du micro-crédit a donc été actée récemment, prenant en compte les souhaits ministériels, et compatible avec les définitions européennes. Les travaux vont pouvoir se poursuivre sur une base claire pour tout le monde.

## **2- Réponse à nos demandes sur les 2 domaines transversaux**

### **Développement durable**

Nous avons organisé avec le CESE et le Commissariat au développement durable la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable qui s'est tenue le 20 janvier 2010. Elle a été le point d'orgue de la concertation avec les associations et les organisations syndicales et professionnelles. Le tableau de bord ainsi constitué a été retenu dans le cadre de la Stratégie nationale du développement durable. L'Insee et plusieurs SSM, le SOeS mais aussi la Dares la Drees ont mis au point les indicateurs et les ont publiés. Nous nous en félicitons et comptons poursuivre la concertation sur les indicateurs territoriaux. Nous avons également demandé qu'un groupe technique continue à perfectionner ces indicateurs et à les compléter si nécessaire.

Des progrès ont été réalisés également pour évaluer progressivement l'ensemble des coûts environnementaux en articulation avec les grands agrégats de la comptabilité nationale. Evaluation des coûts environnementaux, maîtrise de l'énergie et développement des entreprises travaillant dans les secteurs des éco activités, sous tous ces aspects, les utilisateurs ont apprécié les progrès accomplis.

### **Territoires**

Le recensement reste bien sûr la source privilégiée d'informations sur les territoires. Nous avons apprécié le respect du calendrier de diffusion annoncé de résultats statistiques précieux pour les collectivités. Le « rafraichissement » au rythme annuel

est aussi une avancée importante, même si l'utilisation n'en est pas aisée. Nous sommes sensibles aux efforts faits par l'Insee pour expliquer comment utiliser ces nouvelles données. Un groupe de travail du Cnis fera des propositions pour en faciliter l'accès sur internet.

En dehors du recensement, l'utilisation à des fins statistiques des fichiers administratifs permet maintenant de disposer d'une information finement localisée dans de nombreux domaines. La mise à disposition du fichier statistique des déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour l'ensemble des salariés du public et du privé, de tous les secteurs y compris les particuliers employeurs permettra d'élargir le champ des études locales. De même les travaux engagés sur les estimations localisées d'emploi produiront des informations cohérentes entre les différents niveaux géographiques.

Cependant des fichiers administratifs utiles, notamment ceux de la DGFIP ne sont pas encore disponibles. Nous l'avons vu pour Filocom à propos de la compréhension des marchés locaux de l'immobilier. Le rapport Cuillier a également fait état du besoin de recourir aux fichiers fiscaux sur les propriétés pour l'analyse de l'extension des zones bâties dans des périmètres où se définissent des schémas de cohérence territoriale (Scot). Je souhaiterais l'appui de l'ASP pour trouver une solution qui permette une utilisation statistique de ces informations sans bien sûr mettre en cause le secret fiscal.

La demande qui s'exprime au Cnis est également fortement orientée sur la cohérence méthodologique : cohérence entre les différentes sources statistiques disponibles sur un même sujet, cohérence dans les nomenclatures, les concepts, les méthodes et cohérence des statistiques désormais produites à partir des fichiers de gestion des conseils généraux. Les travaux engagés avec les conseils généraux pour définir et construire en commun les indicateurs sociaux départementaux devraient être une opération pilote en la matière. Il faut noter sur ce point une excellente collaboration avec l'association des départements de France (ADF) qui a permis à ce projet d'avancer positivement.

Nous avons pris connaissance avec intérêt des dernières avancées en vue de produire et diffuser des statistiques sur les effectifs de population selon un maillage au carreau. Il sera ainsi possible de disposer d'informations cohérentes au niveau infra communal.

## **Finalemment**

Ce bilan 2010 du programme de travail de la statistique publique, au regard des besoins exprimés, est dans l'ensemble positif. La réactivité du système pour mettre à disposition les données et études nécessaires pour comprendre les effets de la crise a été satisfaisante sur de nombreux domaines, notamment sociaux. Le rapprochement des données macro et micro économiques a permis de rendre compte de la diversité des situations face à la crise. Les statistiques sont ainsi plus compréhensibles par les utilisateurs.

Dans le domaine social, le Cnis devra encore en 2011 faire le point sur deux domaines qu'il n'a pas encore abordés, celui de l'immigration d'une part et celui de la délinquance d'autre part.

Dans le domaine économique, la transformation en profondeur du système d'information sur les entreprises devrait permettre de disposer des informations attendues sur le tissu productif. Des projets comme Resane demandent un investissement en expertise sur longue période. Cette lourdeur inévitable de la construction du système d'information explique en partie les délais de réponse aux nouvelles questions que pose la société civile.

### **La question des moyens**

Cependant il nous a semblé, cette année particulièrement, que le **manque de moyens pourrait à terme fragiliser le dispositif d'observation statistique**. Plusieurs enquêtes thématiques sur l'organisation du système productif pourraient ne pas se faire, nous a-t-on dit. De même le groupe de travail sur l'analyse du système bancaire par métier ne pourra débuter qu'à l'automne 2011. Quant à l'enquête logement, la réduction de son échantillon, comme la simplification excessive du questionnaire mettraient en cause le pilier de l'observation du logement au niveau régional et peut-être aussi national. Des extensions régionales sont néanmoins prévues à ce stade.

Près de la moitié des enquêtes présentées devant le Cnis sont liées à des règlements européens ou des projets internationaux. La participation active du SSP aux très nombreux groupes de travail permet maintenant de relayer les demandes nationales comme les nomenclatures sociales, le profilage des groupes ou les recommandations du rapport Stiglitz. Mais ce n'est pas suffisant. Les demandes d'Eurostat doivent rester compatibles avec les moyens dont dispose la statistique publique. Le Service Statistique Européen devrait avancer dans la définition de priorités négatives pour lui laisser la capacité de répondre aux demandes nationales. Denis Durand, membre du bureau du Cnis représente la France à l'ESAC, il y soutiendra ce point de vue.

Le Cnis est prêt pour sa part, à effectuer des priorités dans ses demandes. C'est ainsi que le groupe de travail sur les associations présidé par Edith Archambault a classé ses recommandations par ordre d'importance. Le Cnis souhaite cependant que cette définition des priorités négatives se fasse de façon coordonnée, avec l'Europe d'une part et avec le SSP d'autre part.

### **En dehors du problème des moyens, je me permets d'insister sur trois points :**

- 1. Difficultés d'accès aux sources d'informations disponibles**, notamment la non mise à disposition de l'information que détient l'Autorité de contrôle prudentiel sur les risques bancaires et la difficulté d'accès aux fichiers fiscaux, très utiles pour définir la politique du logement au niveau local.

Je vous avais déjà fait part l'année dernière de la difficulté de lancer, avec la DGFIP, des travaux sur la ventilation des dépenses de l'État au niveau de la région. Le

courrier que j'ai adressé le 12 février 2010 à ce sujet à Monsieur Parini est resté sans réponse.

**2. Utilisation des fichiers administratifs et la confidentialité des données.** Nous sommes conscients de l'utilité des données administratives pour rendre compte de la diversité des situations et suivre les parcours individuels que ce soient les parcours de santé, l'insertion sur le marché du travail ou la transition emploi retraite. Cependant nous souhaiterions être appuyés pour que toutes les mesures soient prises pour garantir la confidentialité des données individuelles. Nous avons été alertés par la Ligue des droits de l'homme sur l'utilisation des données à l'Éducation nationale. Nous soutenons les SSM de ce ministère qui souhaitent mettre en place une procédure de cryptage des identifiants.

**3. La mise à contribution des SSM pour l'évaluation des politiques publiques** prend de l'importance. Nous observons dans les commissions du Cnis la présentation, parfois dans l'urgence, d'enquêtes destinées à l'évaluation de nouvelles mesures. Cela a été le cas pour le RSA ou l'école de la deuxième chance par exemple. Nous insistons sur la concertation en amont sur ces projets d'enquête et sur la diffusion des résultats. La question de la distance à garder entre la fonction de production statistique et le pilotage politique se pose parfois (cf. enquête sur les sortants de l'université), comme celle de la diffusion effective des résultats. Dans une période où les moyens de la statistique publique sont comptés, il faudrait s'assurer de l'utilité de ces enquêtes. Une analyse précise du devenir de ces travaux pourrait nous éclairer.

Tous comptes faits, Monsieur le Président, je voudrais insister sur les efforts significatifs que le Service statistique public a fait pour rendre l'information plus claire et plus accessible. J'en prendrai cinq exemples :

a) le site internet de l'Insee -insee.fr- est très complet et très fourni, ce qui a représenté un très grand progrès au moment de sa mise en place, mais il est foisonnant ce qui rend son accès difficile pour le grand public. C'est pourquoi je salue le regroupement en un même lieu des statistiques sur le développement durable. C'est un effort conjoint de l'Insee et du service statistique du développement durable, qui a suivi les recommandations conjointes du Cnis et du CESE. Tout un chacun peut ainsi trouver une information complète, rassemblée en un seul site.

b) Parallèlement, je salue la mise en place par la Direction générale de l'Outre-Mer d'un portail dédié à l'ensemble des statistiques concernant les départements et collectivités d'outre-mer.

c) Toujours dans la même veine, plus directement d'ailleurs encore à l'initiative du Cnis et plus précisément de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population présidée par le sénateur Jean-Claude Frécon, je salue la mise à disposition des mairies d'une information sur les modalités du calcul de la population légale.

d) En ce qui concerne les chercheurs, je me réjouis également de la mise en place au Genes, le groupe des écoles nationales d'économie et de statistique, d'un centre

d'accès sécurisé qui permet aux chercheurs d'accéder à un très grand nombre d'informations individuelles dans le respect du secret statistique. Le Genes a développé une technique d'accès à distance bridé qui permet de travailler sur des données individuelles confidentielles sans porter atteinte au respect de la confidentialité de la vie privée de nos concitoyens.

e) Pour finir je voudrais souligner que les efforts conjugués du Cnis et de l'ASP pour accroître la crédibilité de la statistique publique par la mise en place de labels de ses statistiques me paraissent essentiels pour l'avenir. D'une certaine manière, c'est, me semble-t-il, une démarche plus volontariste de la part du Cnis en ce qui concerne les statistiques privées. Qu'un point de vue autorisé soit proposé au grand public sur le crédit qu'il peut accorder à des statistiques largement diffusées et commentées dans la presse et de surcroît indisponibles dans le cadre de la statistique publique, me paraît constituer indéniablement un progrès de l'information statistique.

Mais il nous faudra mettre en place des circuits d'information réciproque et de communication externe qui soient sans équivoque sur la nature de ces travaux.

Je vous remercie de votre attention et suis évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions.